



## PROCES-VERBAL

*Président : M. F. Lambelet  
Vice-président : M. C. Fotel  
Secrétaire : Mme E. Casaccio*

### SEANCE DU CONSEIL GENERAL

**13 décembre 2023**

Au Four de Romanel-sur-Morges

Il est 20h00, **le président, M. Frank Lambelet**, ouvre la 7<sup>ème</sup> séance du Conseil général de la législature 2021-2026 et souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers, à la Municipalité, ainsi qu'au public, pour ce dernier Conseil 2023.

**M. le président** s'assure que chaque conseillère et conseiller assermenté a bien reçu l'ordre du jour, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 25 octobre 2023 et le préavis municipal n° 15/2023, à savoir le budget 2024.

#### 1. Appel

**M. Cyril Fotel**, vice-président, procède à l'appel. À ce jour, le Conseil général compte 39 membres.

Décompte des présences du jour :

26 présents

8 excusés

5 absents

Le quorum (1/3 du total des membres) étant de 13 membres, le Conseil général peut donc valablement délibérer.

#### 2. Approbation de l'ordre du jour

**M. le président** demande si l'ordre du jour suscite des modifications ou des adjonctions.

**Mme Micheline Mathyer** s'étonne que les préavis passent du n° 13/2023 (arrêté d'imposition) au n° 15/2023 (budget 2024).

**M. le président** confirme que c'est bien correct et que le préavis n° 14/2024, correspondant au PACom (Plan d'Affectation Communal), sera traité lors du Conseil extraordinaire le 17 janvier 2024, mais celui-ci a déjà été distribué à la Commission de l'urbanisme (CoUrb) qui travaille actuellement dessus.

L'assemblée n'ayant pas d'autre modification à apporter à l'ordre du jour, s'ensuit la procédure de vote des personnes assermentées.

L'ordre du jour tel que proposé est accepté à l'unanimité.



### 3. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 octobre 2023

**M. le président** propose une lecture du dernier procès-verbal. Les personnes assermentées ne la souhaitent pas.

**M. Philippe Bossard** demande que le paragraphe, au point 7.1 « Interpellation Philippe Bossard - réponse de la Municipalité » du procès-verbal soit rectifié.

*« ...ce dernier (Philippe Bossard) souhaitait connaître les coûts que pouvaient engendrer une étude du bâtiment et son éventuelle rénovation... ».*

**M. Philippe Bossard** précise que cela n'a jamais été son intention de connaître les coûts d'une éventuelle réfection, mais qu'il souhaitait uniquement savoir où en était le dossier. **La secrétaire** prend note de ce qui précède et apportera les corrections sur ledit procès-verbal.

**M. le président** revient au point 5 « Droits de mutation, successions et donations » de l'arrêté d'imposition 2024, dans lequel **Mme Ruth Rapin** demandait si ce dernier avait été modifié et si l'impôt lié aux successions entre conjoints avait été supprimé.

**M. le président** passe la parole à **Mme Martine Grangier**, municipale des finances, pour répondre à la question de **Mme Ruth Rapin**. Pour faire suite aux investigations effectuées par le Bureau du Conseil, nous pouvons lire le paragraphe suivant dans le procès-verbal de la séance du Conseil Général du 29 octobre 2003 :

*« ... le président ouvre la discussion, Jean-Paul Rapin demande s'il y a modification du taux sur les successions. La Municipalité répond que les taux annexes restent au niveau actuel, comme indiqué dans le préavis. ».*

puis dans le procès-verbal du 9 octobre 2019 :

*« ... M. Schaer revient sur le sujet de l'impôt sur les successions et demande s'il est possible de faire un amendement ce soir, puisque cela concernerait l'arrêté d'imposition 2020. La présidente demande alors à M. Barbey d'écrire un amendement officiel pour que cela soit porté au vote... « la suppression de l'imposition des successions dans l'arrêté d'imposition 2020-2021, sous le point numéro 7 « droit de mutation, successions et donations », dans le point b) les impôts perçus sur les successions en ligne directe ascendant et descendant »... Mme la présidente demande donc aux membres du Conseil de voter sur cet amendement : il y a 14 voix en faveur, 14 voix contre et 8 abstentions. Avec cette égalité et selon l'article 76 sur les votations qui stipule qu'en cas d'égalité c'est la présidente qui doit trancher, elle décide qu'elle est contre. C'est donc 15 voix contre, 14 voix pour et 8 abstentions, l'amendement pour supprimer l'impôt sur les successions est donc refusé.*

L'assemblée n'ayant pas d'autre remarque, s'ensuit la procédure de vote des personnes assermentées.

Le procès-verbal modifié du 25 octobre 2023 est accepté à l'unanimité.

### 4. Assermentation(s) éventuelle(s)

**M. le président** rappelle que « pour être admis au Conseil général, il faut être électeur au sens de l'article 3 de la nouvelle LEDP (Loi sur l'exercice des droits politiques entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022), être domicilié dans la commune et avoir prêté serment (selon l'art. 4 du règlement du Conseil général) ».

**M. le président** demande si, dans cette assemblée, des personnes désirent faire partie de notre Conseil et, le cas échéant, de bien vouloir se lever et décliner leur nom et prénom.

**Mme Monica Tenot** et **M. Jérémie Tenot** le souhaitent.



CONSEIL GÉNÉRAL  
DE  
ROMANEL-SUR-MORGES

**M. le président** prie l'assemblée de bien vouloir se lever pour la prestation de serment (*lecture art. 38 §3 CG ou art.9 LC*).

*« Vous promettez d'être fidèle à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publique, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »*

**M. le président** demande à **Mme Monica Tenot** et **M. Jérémie Tenot** de lever la main droite et de dire : « je le promets ». Ceux-ci s'exécutent.

Notre Conseil se compose désormais de 41 membres.

Nouveau nombre de membres présents ce soir : 28 membres

Nouvelle majorité : 15

#### **5. Préavis n° 15/2023 – Législature 2021-2026, relatif au budget 2024**

**M. le président** passe la parole à **Mme Martine Grangier**, municipale des finances, pour présenter le budget 2024.

**Mme Martine Grangier** parcourt oralement les différents postes et cite les chiffres, en commentant les renseignements complémentaires indiqués dans le budget 2024, puis clôture sa présentation des comptes (*cf. annexe préavis no 15/2023, budget 2024*).

**M. le président** passe la parole à **Mme Annabelle Vénisse-Perrine**, rapportrice de la Commission des finances, pour la lecture du rapport de la Commission, avec avis favorable (*cf. annexe rapport de la Commission des finances*).

*« ... le budget 2024 ainsi présenté exprime un déficit de 45'250 CHF, contre un budget 2023 qui exprimait un déficit de 54'000 CHF.*

*Par conséquent et en vertu du mandat qui nous a été confié, la Commission des finances composée de Madame Yvonne Teuscher (Présidente), de Monsieur Raphaël Houmard et de Mesdames Annabelle Vénisse-Perrine et Sandra André, recommande de :*

*Oùï le rapport financier de la Municipalité,*

*Oùï le budget communal tel que présenté pour 2024,*

*Oùï le présent rapport,*

*Nous proposons au Conseil général de Romanel-sur-Morges d'approuver le budget communal 2024 ».*

**M. le président** remercie la Commission des finances pour son rapport et ouvre la discussion.

**Mme Micheline Mathyer** s'enquiert de l'augmentation du poste « 352 Bâtiments Forvey – 315.00 Entretien installations et équipements » par rapport aux années précédentes. **Mme Patricia Chabanel**, municipale, justifie que cette augmentation est liée aux entretiens obligatoires des équipements (ventilation, contrôle électrique, lave-vaisselle, chaudière), aux entretiens annuels, ainsi qu'aux contrats d'entretien.



**M. Bernard Mathyer** demande quelles sont les courses supplémentaires sur la ligne 736 et souhaite des explications sur le montant de CHF 30'000.- au poste «180 Transports publics – 352.00 Participation courses supplémentaires MBC ». **Mme Isabelle Bonvin**, syndique, donne les informations suivantes : la ligne ~~736~~-735 (Morges – Cossonay, via Romanel-sur-Morges) est la ligne de base des transports publics MBC desservant notre village. La nouvelle ligne ~~735~~ 736 (*corrections apportées selon CG du 17.01.2024*) Morges – Bussigny, via Romanel-sur-Morges) fut créée à l'initiative des 3 communes (Romanel-sur-Morges, Aclens et Bremblens), afin de développer l'offre en transports publics de la région. Les coûts de cette nouvelle ligne sont supportés en partie par notre commune. Au printemps 2023, le canton et les MBC ont approché les 3 communes pour proposer d'augmenter le nombre de courses, soit de 5 à 7 paires sur la ligne 736. Actuellement, ces 2 courses supplémentaires sont prises en charge par le canton, mais c'est au niveau fédéral que la subvention est calculée en se basant sur le taux d'utilisation des lignes. La fréquentation de la ligne 735 a malheureusement été ralentie durant la période de COVID, entraînant une baisse de la fréquentation et donc des subventions, raison pour laquelle ces 2 lignes (735 et 736) ont été séparées. Une convention entre le canton et les communes pour augmenter la cadence a malgré tout été signée pour garder ces 2 paires de courses supplémentaires, en espérant qu'à l'avenir ces 2 lignes soient totalement subventionnées. Les 3 communes ont ainsi fait le choix de prendre à leur charge les frais dédiés afin d'augmenter la cadence plutôt que de renoncer à cette possibilité et de rester aux 5 paires actuelles, qui limitent le développement des transports publics. C'est le montant de ces frais qui s'élève à CHF 30'000.-.

**M. Jean-Claude Cretegnny** s'interroge sur les montants des postes « 310 Terrains - 313.00 Fournitures et vinification » pour CHF 5'000.- et « 314.01 Entretien vignes » pour CHF 2'500.-, en relation avec le poste « 435.00 Produit de la vigne » pour CHF 4'500.-. La vigne communale n'est donc pas rentable ? **Mme Martine Grangier**, municipale, répond qu'effectivement la vigne n'est pas très rentable, mais que ces coûts sont nécessaires à son entretien et que ces montants peuvent être variables en fonction de la récolte.

**M. Bernard Mathyer** demande de justifier les CHF 3'000.- d'augmentation du poste « 450 Ordures ménagères et déchets – 352.00 Part déchèterie intercommunale » par rapport à l'année précédente. **M. Yves Teuscher**, municipal, répond que cette augmentation est due notamment à la hausse énergétique (coût du transport, manutention, etc), des aménagements divers (mise aux normes des barrières de sécurité), à l'entretien de la déchèterie et au traitement des déchets. Ce qui précède a été approuvé en séance avec les communes de Lonay, Bremblens et Romanel-sur-Morges.

**Mme Micheline Mathyer** demande pourquoi il y a une augmentation de ~~CHF 6'000.-~~ CHF 26'000.- au poste « 730 Santé publique – 365.01 Réseau AJEMA » par rapport aux ~~années précédentes~~ comptes 2022 (*corrections apportées selon CG du 17.01.2024*). **Mme Patricia Chabanel**, municipale, répond que la Municipalité ne maîtrise pas ces chiffres et que ces derniers sont calculés sur le taux de fréquentation. Le nombre d'élèves est connu, mais pas le nombre d'enfants qui ont besoin d'être accueillis. **Mme Isabelle Bonvin**, syndique, complète la réponse de **Mme Patricia Chabanel**, en indiquant que la demande de places d'accueil dans le réseau AJEMA ne fait que d'accroître, raison pour laquelle le budget augmente chaque année. Il s'agit d'un service à la population.

**M. Serge André** remercie la Municipalité pour les efforts faits pour l'économie d'énergie au sein de la commune. Il regrette toutefois que le Four n'ait pas été allumé lors du réveillon, le 31 décembre dernier. Il fait également remarquer que la moitié de l'assemblée est en veste ce soir et que le chauffage aurait quand même pu être allumé. **Mme Patricia Chabanel**, municipale, répond qu'il s'agit d'une erreur d'organisation concernant l'éclairage du Four lors du réveillon et s'en excuse. Cela ne se reproduira pas cette année. L'économie de chauffage pour ce soir était faussement calculée. La Municipalité pensait que le fait de chauffer le bas du Four pour la préparation de la fournée, chaufferait également l'étage du bâtiment. Or, ce n'est malheureusement pas le cas et elle s'en excuse également.

**M. Bernard Mathyer** s'étonne de l'augmentation de revenu du poste «450 Ordures ménagères et déchets – 434.02 Taxe forfaitaire d'élimination des déchets » qui, à son sens, devrait correspondre à une augmentation sensible de la population et à contrario de la diminution du poste « 434.03 Taxe



CONSEIL GÉNÉRAL  
DE  
ROMANEL-SUR-MORGES

*forfaitaire entreprises* », correspondant toujours selon lui à une diminution des entreprises sur le sol communal, en particulier dans la Z.I. du Moulin-du-Choc. **M. Yves Teuscher**, municipal, répond simplement que ces chiffres sont l'équivalent d'une projection fournie par Valorsa (Centre de compétence technique pour la gestion des déchets).

**M. Bernard Mathyer** questionne également sur le poste « 460 Egouts et épuration – 352.00 Participations versées à l'AIEV ». Il souligne que M. Bernard Barbey et lui-même sont délégués au Conseil de l'AIEV et qu'à ce titre le montant de la participation a été évalué à ~~CHF 79'000.-~~ CHF 69'000.- et non à CHF 80'000.- comme indiqué sur le budget communal 2024 de l'AIEV (*corrections apportées selon CG du 17.01.2024*). **M. Yves Teuscher**, municipal, répond que le budget communal 2024 a été établi le 6 novembre 2023. Or, le budget de l'AIEV a été approuvé le 29 novembre 2023. La Municipalité n'étant pas encore en possession des comptes lors de l'établissement du budget, elle s'est basée sur les comptes 2023 et a préféré estimer à la hausse le budget.

**M. Bernard Barbey** rétorque que si les montants portés aux différents postes du budget sont systématiquement estimés à la hausse cela ne représentera pas une réalité exhaustive du budget, ce qui entrainera une moins bonne maîtrise de ce dernier.

**Mme Monica Tenot** relève qu'il faut tenir compte de l'augmentation de la TVA au 1<sup>er</sup> janvier 2024, qui passe de 7.7% à 8.1%, et que le fait d'avoir peut-être surévalué le budget 2024 n'est pas forcément dommageable.

**M. le président** clôt la discussion.

L'assemblée n'ayant pas d'autre remarque, **M. le président** propose de passer au vote. Le Conseil général de Romanel-sur-Morges,

- *ouï le présent préavis,*
- *ouï le rapport de la Commission des finances,*
- *considérant que l'objet a bien été porté à l'ordre du jour,*
- *demande d'adopter le budget 2024 tel que présenté.*

Après votation, le préavis n° 15/2023 – Budget 2024 est accepté à 22 voix et 6 abstentions.

## **6. Droit d'initiative et interpellation**

**M. le président** n'a pas reçu d'interpellation, de motion ou de postulat.

## **7. Communication(s) municipale(s)**

**M. le président** passe la parole à la Municipalité.

**Mme Isabelle Bonvin**, syndique, revient sur les lignes de transports MBC 735 et 736. La cadence des bus a été augmentée sur les 2 lignes, surtout sur la ligne 735, le soir et les week-ends. Or, en consultant le tout-ménage relatif aux nouveaux horaires MBC 2024, l'arrêt de bus « Romanel – Poste » (au centre du village) n'y figure pas ! Seuls les arrêts « Romanel – Pra-Vuatte » et « Romanel – Z.I. Moulin-du-Choc » sont indiqués. En constatant cet oubli, la Municipalité a immédiatement contacté la direction des MBC. Une rencontre est prévue le 19 décembre prochain pour avoir des explications et demander de réimprimer le tout-ménage relatif aux horaires 2024. **M. Lionel Lemaire**, municipal, précise toutefois que les horaires sur Internet ont été mis à jour, ainsi que l'application CFF.

**Mme Isabelle Bonvin** informe que le poste de secrétaire municipal-e a été mis au concours, avec un délai de postulation au 19 janvier 2024, ceci pour faire suite à un changement interne.



**M. Lionel Lemaire**, municipal, donne un retour sur la soirée d'information et de travail du PECC (Plan Energie et Climat Communal) du 4 novembre 2023. Le taux de participation correspondait à environ 10% de la population du village. Trois ateliers ont été proposés sur les thèmes suivants : « *Energie* », « *Mobilité* » et « *Adaptation aux changements climatiques* ». Les habitants présents ont ainsi pu partager leurs souhaits, leurs visions et élaborer une stratégie climat communal. Par la suite, le groupe de travail *Climat* et le mandataire *Impact-Concept SA* ont rassemblé et analysé les souhaits des villageois présents. Les « *fiches-actions* » plébiscitées par les participants ont ainsi été listées, puis transmises à la Municipalité pour validation. Enfin, ces « *fiches-actions* » figureront dans le rapport final établi par le mandataire, afin de mettre en avant la stratégie climat de Romanel-sur-Morges. Une fois le rapport disponible, il sera consultable sur le site Internet de la commune. **M. Henri Schaer** souligne que ce qui précède reflète uniquement l'opinion des participants présents à la séance du 4 novembre dernier et non pas l'opinion des villageois. **M. Bernard Barbey** relève qu'une part de l'impôt sur l'électricité est dédié à la transition énergétique. Il demande si cette part ne pourrait pas être attribuée spécifiquement à cela. **M. Lionel Lemaire** répond que pour l'instant rien n'a été décidé à ce niveau-là. Cela se fera dans une seconde étape en fonction de l'aboutissement des projets, notamment la « *fiche n° 2* » qui consiste à inciter les habitants et les entreprises de la commune à agir en proposant un programme de subventions communales. Si tel est le cas, la question du financement sera étudiée. **M. Jérémie Tenot** demande quel est l'horizon-temps pour la mise en œuvre des mesures qui ont été plébiscitées. **M. Lionel Lemaire** répond que la commune a déjà du retard dans la mise en place de ce processus. Le rapport aurait dû être déposé le 29 août 2023. Une fois le rapport envoyé et validé, la commune touchera une partie de la subvention. Ensuite, il y a un délai de 3 ans pour mettre en place les projets définis dans la stratégie avec l'appui de notre mandataire *Impact-Concept SA*.

**Mme Patricia Chabanel**, municipale, prend la parole et revient sur les problèmes d'alimentation en eau chaude des appartements du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment de la Poste n°2. Elle informe que la Municipalité a étudié deux projets : le premier pour un coût d'environ CHF 30'000.- consiste en une réfection à court, voire moyen terme, mais qui ne donne pas entière satisfaction, car il s'agirait de ne faire qu'une partie des travaux et le second qui consiste en une réfection complète des installations pour un montant d'environ CHF 150'000.-.

En parallèle à cela et toujours dans le cadre du PECC, la Municipalité se demande si une analyse de tous les bâtiments ne devrait pas être réalisée, afin d'avoir une perspective des travaux de rénovation en matière d'améliorations énergétique et technique intérieures. Ces études n'étant pas finalisées, aucun préavis à ce jour n'a été présenté ni porté au budget 2024. Le cas du bâtiment de la Poste n°2 étant relativement urgent, la Municipalité propose dans un premier temps de réaliser une dépense extrabudgétaire de l'ordre de CHF 20'000.- à CHF 30'000.- pour réaliser ces travaux en attendant d'opter pour la bonne stratégie.

**M. Serge André** s'étonne que cette dépense extraordinaire ne fasse pas partie du budget 2024 étant donné qu'il ne s'agit pas d'un imprévu. **Mme Patricia Chabanel** répond que lors de l'établissement du budget 2024 la Municipalité ne savait pas encore quel choix serait présenté, d'où la raison de ne rien prévoir au budget. Dans tous les cas, le montant des travaux fera partie d'un préavis.

**M. le président** remercie la Municipalité pour ces communications.

## **8. Communication(s) du Bureau du Conseil**

**M. le président** rappelle que le prochain Conseil extraordinaire est fixé au mercredi 17 janvier 2024, avec un seul préavis à l'ordre du jour, à savoir l'adoption du PACom (Plan d'Affectation Communal).

**M. le président** informe qu'un membre de la Commission de l'urbanisme (CoUrb), qui travaille actuellement sur le préavis n° 14/2023 relatif au PACom, a souhaité se récuser pour des raisons d'intérêt personnel. Conformément à l'art. 54 de notre règlement, le Conseil doit statuer sur cette



CONSEIL GÉNÉRAL  
DE  
ROMANEL-SUR-MORGES

demande. **M. le président** prie les membres du Conseil d'accepter la récusation de **M. Serge André** pour le préavis n° 14/2023 et de bien vouloir le faire en levant la main.

La demande de récusation de **M. Serge André** est acceptée à l'unanimité moins 2 abstentions.

Une mention sera faite dans le rapport de la CoUrb. Cette dernière fonctionnera donc à 4 membres et la présidence revient à **M. Cyril Fotel**.

En ce qui concerne les petits comptes, **M. le président** rappelle aux Commissions de lui transmettre les fiches de vacations. Dernier délai le 15 décembre 2023.

**M. le président** informe que la liste des préavis et des montants accordés à la Municipalité a été transmise à la Commission de gestion (CoGes) conformément à leur demande, ceci afin d'avoir une vision globale des affaires en cours.

Pour conclure, **M. le président** présente l'échéancier pour le Conseil général du 17 janvier 2024 et pour celui du 19 juin 2024. Ces échéanciers seront envoyés aux Commissions concernées.

## 9. Communication(s) diverse(s)

**M. le président** passe la parole à celles et ceux qui souhaitent s'exprimer.

**M. Bruno Baumann** est attristé et choqué de l'invitation reçue à retirer la tresse des aînés au Four. Il trouve dommage que la tournée de la Municipalité soit abandonnée ! Cette tradition datant des années 80 est pourtant très appréciée par les aînés. Cela permettait d'avoir un contact direct avec les autorités et des moments privilégiés de partage. Il demande à la Municipalité de faire marche arrière et de revenir sur sa décision pour perpétuer cette coutume. **Mme Isabelle Bonvin**, syndique, répond que la tradition n'est pas perdue, mais qu'elle doit évoluer avec son temps. L'année dernière, la tournée s'est déroulée hâtivement et la Municipalité n'a pas pu s'arrêter auprès de toutes les personnes qui le souhaitaient. A ce jour, il y a plus de séniors seuls que de couples d'aînés, ce qui engendre une augmentation des arrêts passant de 10-13 visites à 22. La Municipalité a ainsi réfléchi à un autre mode de fonctionnement pour la remise de ces tresses, tout en préservant le contact et le partage-d'un moment de convivialité. C'est donc une cinquantaine de personnes qui ont répondu à l'invitation à venir d'eux-mêmes chercher leur tresse au Four, où les autorités les accueilleront. Un bilan sera réalisé à l'issue de cette journée. Bien entendu, la Municipalité n'est pas fermée à d'autres propositions si cette formule ne devait pas donner satisfaction. **M. le président** tient à préciser qu'il s'agit d'une initiative de la Municipalité et que, outre le fait qu'il soit cité dans l'invitation, il n'a été informé que le jour précédant le Conseil sur la façon de procéder et qu'à ce titre, il n'est nullement impliqué dans ce choix.

**M. Jean-Claude Cretegy** soutient l'intervention de M. Bruno Baumann. Si le problème est dû au fait qu'il manque des bras à la Municipalité pour effectuer la tournée, il propose de demander de l'aide aux membres du Bureau du Conseil ou au Général du Four, par exemple. Il demande à la Municipalité de trouver une solution pour garder cette tradition.

**Mme Chantal Bataillard** a reçu un courrier de la Municipalité indiquant que les bordures au Chemin de la Vignette ont été refaites et qu'en cas de dégâts, ils – les agriculteurs - seront tenus pour responsables. Elle précise qu'il y a bien des traces de voitures, mais en aucun cas des traces de véhicules agricoles. **M. Yves Teuscher**, municipal, précise que cela ne concerne que la sortie du chemin de la Vignette sur la route cantonale. Le but de ces banquettes est de limiter l'impact sur l'état de la chaussée des chemins.

**M. Bernard Barbey** constate que l'un des toboggans de la place de jeux est passablement abimé et qu'il n'a rien vu à ce sujet dans le budget 2024. **Mme Patricia Chabanel**, municipale, répond qu'effectivement une réfection du toboggan en question est prévue de même que la mise en conformité



CONSEIL GÉNÉRAL  
DE  
ROMANEL-SUR-MORGES

de l'ensemble de la place de jeux. Le coût de cette réfection est évalué entre CHF 60'000.- et CHF 80'000.-. Un préavis sera présenté au Conseil général du mois de juin 2024.

**M. Jean-Claude Cretegnny** constate que le tableau du pilier public n'est jamais allumé, ce dernier étant équipé d'un néon. Il suggère de le pourvoir d'une minuterie, afin qu'il soit allumé au moins jusqu'à 22h00. Il en est de même pour les guirlandes décoratives du Four qui pourraient être allumées durant le mois de décembre, pour les Fêtes. **Mme Patricia Chabanel**, municipale, en prend note et retient la proposition.

**M. Bernard Mathyer** rappelle que la Fournée de Noël aura lieu le samedi 16 décembre 2023 et que les personnes qui ne sont pas encore inscrites peuvent le faire auprès du susnommé jusqu'à demain matin, 14 décembre.

Pour conclure, **M. le président** passe la parole à Mme Isabelle Bonvin.

**Mme Isabelle Bonvin**, syndique, annonce sa démission pour fin avril 2024. En dépit de sa volonté, elle a dû prendre cette décision de quitter sa fonction pour des raisons de santé. Cela fait près de 18 ans qu'elle siège au sein de la Municipalité, d'abord comme municipale, puis comme syndique. Elle fait part à l'assemblée qu'elle a eu énormément de plaisir durant toutes ces années. **Mme Isabelle Bonvin** souhaite accompagner la Municipalité dans la transition, afin qu'elle puisse continuer de fonctionner normalement à 5 membres et que la passation se fasse dans les meilleures conditions.

**M. le président** remercie **Mme Isabelle Bonvin** et prend note de sa démission. Il en informera la Préfecture pour mettre en place des élections complémentaires.

**M. Serge André** remercie **Mme Isabelle Bonvin** pour le travail accompli durant toutes ces années au sein de la Municipalité. *Applaudissements de toute l'assemblée.*

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour épuisé, **M. le président** clôt la séance et souhaite d'ores et déjà de bonnes Fêtes de Noël, ainsi qu'une excellente année 2024 à chacun. Il convie l'assemblée à la traditionnelle verrée et lève la séance à 21h40.

Au nom du Conseil général

Frank Lambelet

Le président



Eugénie Casaccio

La secrétaire

Annexes disponibles aux archives du Conseil général :

- préavis n° 15/2023 relatif au budget 2024

- rapport de la Commission des finances relatif au préavis n° 15/2023